

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS  
Arrondissement de BAYEUX / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune  
de  
FONTAINE - HENRY

---

**Conseil Municipal**  
**Séance du 02 avril 2019**  
**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille dix neuf le deux avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO-DE MOLINER, MADEC, NEDELEC,  
Mesdames CAILLERE, RENAUDE, ALVADO, RACINE, CREVON.

Absents excusés : Messieurs CHRETIEN et D'OILLIAMSON

Pouvoirs : Monsieur D'OILLIAMSON donne son pouvoir à Madame RACINE

Monsieur Chretien donne son pouvoir à M. ROSELLO

Madame CAILLERE a été élue secrétaire de séance.

## **1 Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des 9 membres présents.

## **2 Affectation du résultat 2018**

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2018  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 237 938.84 euros  
DECIDE d'affecter la somme de 157 175.68€ au compte 002 et 80 763.16 € en  
investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) du BP 2019

- un excédent d'investissement de	:	48 949.05 euros
DECIDE d'affecter le résultat au compte 001 du BP 2019		
Excédent au 31.12.2018	:	286 887.89 euros

### **3 Fixation des taux d'imposition 2019**

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

- Taxe d'Habitation	:	13.39 %
- Taxe Foncière (Bâti)	:	15.84 %
- Taxe Foncière (Non Bâti):		21.30 %

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes pour 2019.

### **4 Achat d'un tracteur tondeuse**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un tracteur tondeuse puisque celui que nous avons appartenait à la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Chivot pour un montant de 20 828.20€ TTC pour un tracteur tondeuse de marque John Deere.

### **5 Financement d'un achat immobilier**

Afin de pouvoir acquérir la maison située Rue de Scoriton (70 000€) et de faire les travaux de rénovations (estimation de 100 000€), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir à un emprunt.

Trois banques ont été sollicitées, après étude le conseil municipal décide d'accepter la proposition d'emprunt du Crédit Agricole d'un montant de 170 000€ sur 20 ans à échéances constantes, le taux annuel est de 1.53%, les frais de dossiers étant de 170€.

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

### **6 Vote du budget primitif 2019**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 389 498.68 euros en section de fonctionnement
- 359 096.21 euros en section d'investissement

### **7 Indemnités du percepteur et frais de gardiennage de l'Eglise**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement des indemnités de conseil et de budget dues au percepteur de Bayeux pour l'année 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le versement d'une indemnité d'un montant de 120.97 euros au prêtre du canton pour l'année 2019.

## 8 Subventions aux associations

ASSOCIATION	Versé en 2018	demandé	subvention 2019
Cœur de fontaine	400+200 exceptionnel	400 + 1400 exceptionnel	400€+1400€ exceptionnel
Chasseurs	290	290+545 exceptionnel	290€+545€ exceptionnel
Comité de Jumelage	515	515 +150 exceptionnel	515€+150€ exceptionnel
Fontaine-Henry Renaissance	250	250	250€
W.B.S.	200	Pas de montant	200€
Amis du château		Pas de dossier	
Le Thaon des Loisirs	120+80 exceptionnel	Pas de montant	12x15€ =180€
Association des Paralysés de France	200	Pas de montant	0
ADMR	250	Pas de montant	250€
France Adot	200	Pas de montant	0
AS3V	8.50	17	2x15€=30€
JSBO	45	350	7x15€=105€
Collège de la Varende		216.84	216.84€
APE du collège de Creully		Pas de montant	17x15€=105€ Ss condition de signature d'une convention APE/Fontaine-Henry et fourniture d'un rapport d'activité
Tennis club de Creully		45€	3x15€=45€
La Ligue contre le cancer		Pas de montant	200€
Restaurants du coeur		Pas de montant	200€
<b>TOTAL</b>			<b>5081.84€</b>

## 9 Remplacement d'un salarié en arrêt maladie

Le salarié en charge de l'entretien des locaux communaux est en arrêt maladie jusqu'au 26 avril mais son absence sera plus longue.

Afin de palier à cette absence il est proposé au conseil municipal de faire appel à une entreprise de nettoyage.

Le devis s'élève à 356.40€ TTC pour un passage par semaine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **8 Informations et questions diverses**

- L'académie de Caen nous annonce la suppression d'un emploi à l'école primaire de Fontaine-Henry.
- Le comité de jumelage propose de nous donner une cabine téléphonique anglaise. Le conseil municipal accepte et prendra attache auprès de l'association pour connaître les conditions de rapatriement.
- Monument canadien : Mettre en place du gravier sur la partie haute, déplacement de 2 pommiers et de l'érable près de l'ancien monument. Eco cup : le devis pour des gobelets personnalisés est de 210€, le conseil municipal accepte ce devis. Prévoir le tissus pour couvrir le monument (à voir avec Blanche Rosello). L'ancienne plaque est en cours de réparation il faut déterminer son nouvel emplacement.
- Cimetière : en attente du devis de l'ossuaire et des relevés de tombes.
- Vieux barnum : Un montage à blanc à été fait le 30 mars suite aux réparations effectuées, il est opérationnel pour le 19 mai.
- Frelons asiatiques : Un atelier pour la confection de pièges est prévu le 05 avril.
- destruction des nids primaires (non pris en charge par Fredon) : 50€ par NGF ou 35€ par brigade verte. La commune prendra en charge les destructions de nids primaires.
- Ruches : Réunion le 25 mars avec Sullivan (sté NGF) , M. Benoit (apiculteur) et des Fontenois intéressés par le projet (M. Grisel, M. Briquet, M. Prevel). Compte-tenu de la charge de travail évoquée, la motivation est moins forte. Il est proposé d'acheter seulement 2 ruches et une ruchette (pour préparer la ruche) gérée par un apiculteur qui pourrait former les Fontenois intéressés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire